



# CATALOGUE DES FORMATIONS

2023

**MARTINIQUE**

---



Bienvenu(e)s aux formations de la FIAPA et l'AMDOR en 2023 :

Comme le rapport d'information au Sénat de 2023 de la commission des affaires sociales sur le vieillissement de la population en Martinique l'indique, d'ici 2050, la Martinique deviendra la collectivité territoriale la plus âgée de France. En effet, la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus représentera 42,3 % de la population, contre seulement 16,9 % en 2013.

Face à ce défi majeur, la formation des professionnels actuels et futurs, des élus, des aidants familiaux, des pré-retraités, des retraités et des bénévoles est essentielle. Il est impératif de mieux comprendre les mesures de protection, de respecter l'éthique dans les pratiques, de lutter contre les maltraitements à tous les niveaux, de changer les mentalités pour envisager un vieillissement actif et en bonne santé, ainsi que de transformer les mots et les attitudes discriminantes liés à l'âge. Ce sont quelques-uns des principes qui guident les propositions de formation figurant au catalogue 2023 et 2024.

La Fédération Internationale des Association des Personnes Agées (FIAPA) et l'Association Martiniquaise pour la promotion de l'âge d'or (AMDOR), premier mouvement gérontologique martiniquais, luttent ensemble pour défendre les droits des aînés dans le monde et unissent leur expertise dans le plein respect des souhaits et des attentes des personnes âgées.

**Préparons nous ensemble !**

# Sommaire

[Module I - L'éthique dans les pratiques de soin auprès des plus âgés](#)

[Module II : Comment communiquer avec les patients aillant des troubles cognitifs ?](#)

[Module III : La protection juridique des majeurs vulnérables](#)

[Module IV : Approche juridique de la maltraitance financière](#)

[Intervenants dans les modules](#)

[Livret d'accueil](#)

[Fiche d'inscription](#)

[Accès au centre de formation](#)

# L'ETHIQUE DANS LES PRATIQUES DE SOIN AUPRÈS DES PLUS ÂGÉS

## MODULE I Sensibilisation

D'après l'OMS, "... l'éthique ne saurait se réduire à passer en revue des concepts, des valeurs ou des normes techniques. L'éthique, qu'il s'agisse d'une personne, d'un groupe professionnel, d'une institution ou d'une société, se révèle et est mise à l'épreuve non pas dans des déclarations d'intention, mais dans des situations concrètes où des choix complexes sont à faire entre des valeurs et des impératifs contradictoires. Tout débat éthique doit amener à réfléchir sur les finalités de l'action et aider à conduire le changement, en se fondant sur la participation de chacun et sur l'expérience vécue que les personnes ont des problèmes en jeu."

**Cette formation doit permettre à tout professionnel faisant face à une situation singulière dans laquelle entrent des conflits de valeurs de s'appuyer sur des apports théoriques et une réflexion collective lui permettant d'étayer son positionnement.**

### PRÉ REQUIS

Pas de prérequis

### PUBLIC

Les cadres des équipes de soins, les professionnels de la santé, les aidants et les bénévoles qui interviennent auprès des personnes âgées dans le secteur sanitaire et social.

### OBJECTIFS

- ◆ Identifier, reconnaître les conflits éthiques dans les situations de soins.
- ◆ Comprendre les motivations qui incitent les professionnels à s'interroger sur des questions éthiques.
- ◆ Examiner des cas concrets dans divers contextes.
- ◆ Permettre aux professionnels de réfléchir sur leurs pratiques professionnelles.
- ◆ Donner des repères pour structurer la réflexion éthique.



### DUREE ET MODALITES D'ORGANISATION

**Durée de la formation**  
7 heures (1 jour)

**Horaires**  
8h30-12h30 / 13h30-16h30

**Début de la formation**  
20 novembre 2023

**Fin de la formation**  
20 novembre 2023

**Référent formation et Handicap**  
Pascale Enette

Accessibilité des formations aux personnes en situation d'handicap



### DÉROULÉ ET CONTENU DE LA FORMATION

**Jour 1** Les sujets de la matinée et de l'après-midi sont liés à des cas concrets

#### Matin (8h30-12h30)

Conflits éthiques et à la manière dont les professionnels devraient aborder certaines décisions de soins :

- ◆ De quoi parlons-nous exactement?
- ◆ Réfléchir à nos pratiques face au refus des soins
- ◆ Quid de la contention?

#### Après-midi (13h30-16h30) :

Les dilemmes éthiques rencontrés dans les pratiques de soins :

- ◆ Et si nous parlions de la liberté d'aller et venir?
- ◆ Les remous éthiques dans les pratiques au milieu sanitaire et social pendant la COVID

**Méthodes mobilisées :** Méthode participative avec une alternance d'exposés théoriques et d'étude de cas. Echanges avec le formateur et le groupe.

**Méthodes d'évaluation :** Positionnement en début de formation. En fin de formation évaluation des compétences acquises via un questionnaire intégrant les savoirs indispensables

**Orientation professionnelle à l'issue de la formation :** Les participants qui le souhaitent peuvent se spécialiser via les modules d'approfondissement.



#### Le formateur : **Dr OLIVIER DRUNAT**

Olivier DRUNAT, est Gériatre et Chef de Service en Neuro-Psycho-Gériatrie à l'Hôpital Bretonneau, HUPNVS, AHPH

Son activité clinique est centrée sur le soin des personnes âgées présentant des troubles cognitifs et/ou psychiatriques. En grande majorité, il s'agit de patients atteints de la Maladie d'Alzheimer avec des troubles envahissants du comportement.

Il va accompagner les stagiaires dans la compréhension des enjeux éthiques dans l'accompagnement.

#### Tarif de la formation

735 €

Dont 700€ frais pédagogiques  
Dont 35€ frais de restauration

\* Conformément à l'article 261 du CGI, sont exonérés de la taxe sur la valeur ajoutée les prestations de services effectuées dans le cadre de la formation professionnelle continue.

#### Lieu

AMDOR 2000, Fort de France

Formation en présentiel

#### Effectif

25 maximum- 15 Minimum

\*Conformément aux conditions générales de vente, l'AMDOR se réserve le droit d'annuler ou reporter cette formation faute d'un nombre suffisant de participants

#### Modalités d'inscription

Date limite d'inscription :

06 novembre 2023

Veillez envoyer la fiche d'inscription incluse dans le catalogue

[Retour au sommaire](#)  
[Fiche d'inscription](#)

# COMMENT COMMUNIQUER AVEC LES PATIENTS AYANT DES TROUBLES COGNITIFS ?

## MODULE II

Afin d'améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes atteintes de troubles cognitifs, notamment suite à des maladies neurodégénératives, que ce soit en EHPAD ou à domicile, ce module a pour objectif de répondre aux questions pratiques et éthiques posées par les professionnels, les aidants et les bénévoles.

En effet, lorsque la communication entre le patient et son entourage, que ce soit familial ou médical, devient difficile ou n'est plus possible, les uns et les autres renoncent à communiquer. Comment agir dans ce type de situations complexes ? Comment agir dans de telles situations complexes ? Comment s'adapter ? Pour y parvenir, il est essentiel de mieux comprendre les obstacles à la communication auxquels sont confrontés les aînés atteints de ce type de troubles.

**Ce module a été élaboré dans une perspective participative dans le but de répondre aux préoccupations des professionnels travaillant dans le domaine socio-sanitaire et de la santé, tout en les guidant dans leur réflexion sur leur pratique.**

sur leur pratique.

### PRÉ REQUIS

Aucun niveau de diplôme est requis.

### PUBLIC

Professionnels de santé, aidants et bénévoles intervenant auprès des aînés en secteur sanitaire et social, en milieu urbain et rural, à domicile ou en établissement, dans les secteurs associatifs, privés, publics et parapublics.

### OBJECTIFS

- ◆ Favoriser un changement de perspective et, par conséquent, une adaptation de sa pratique professionnelle et/ou bénévole.
- ◆ Examiner les pratiques qui renforcent les stéréotypes et les croyances préconçues.
- ◆ Comprendre les troubles cognitifs : permettre aux participants de développer une compréhension approfondie des différents troubles cognitifs, et leurs implications sur la communication.
- ◆ Apprendre à adapter sa communication en fonction des besoins spécifiques de chaque patient, en utilisant des techniques et des stratégies appropriées.
- ◆ Fournir des outils et des stratégies pour gérer les comportements difficiles qui peuvent résulter des troubles cognitifs, tout en maintenant une communication positive.

### DUREE ET MODALITES D'ORGANISATION

**Durée de la formation**  
21 heures (3 jours)

**Horaires :**  
8h30-12h30 / 13h30-16h30

**Début de la formation**  
22 novembre 2023

**Fin de la formation**  
24 novembre 2023

**Référent formation et Handicap**  
Pascale Enette

Accessibilité  
des formations  
aux personnes  
en situation  
d'handicap



### DÉROULÉ ET CONTENU DE LA FORMATION

#### Jour 1

Aspects clés de la communication avec des patients atteints des troubles cognitifs

##### **Matin (8h30-12h30)**

- ♦ Comment communiquer ?

##### **Après-midi (13h30-16h30)**

- ♦ Comment repérer les pathologies associées ?

\***Méthodes mobilisées** : Apports théoriques, exercices pratiques et débats. Des fiches techniques seront proposées.

\***Méthodes d'évaluation** : Évaluation du positionnement en début de formation. En fin de formation, évaluation des compétences acquises à l'aide d'un questionnaire intégrant les savoirs indispensables.

\* **Orientation professionnelle à l'issue de la formation** : Parcours de formation non certifiant.



#### Le formateur : **Dr OLIVIER DRUNAT**

Olivier DRUNAT, est Gériatre et Chef de Service en Neuro-Psycho-Gériatrie à l'Hôpital Bretonneau, HUPNVS, APHP

Son activité clinique est centrée sur le soin des personnes âgées présentant des troubles cognitifs et/ou psychiatriques. En grande majorité, il s'agit de patients atteints de la Maladie d'Alzheimer avec des troubles envahissants du comportement. Il va accompagner les stagiaires dans la compréhension des enjeux éthiques dans l'accompagnement.

#### Jour 2

Techniques et protocoles de gestion

##### **Matin (8h30-12h30)**

- ♦ Les différentes techniques permettant de gérer les agressions

##### **Après-midi (13h30-16h30)**

- ♦ Gestion de comportements difficiles résultant de troubles cognitifs. Protocoles : agitation, risques suicidaires..

#### Jour 3

Tensions éthiques, sécurité et consentement

##### **Matin (8h30-12h30)**

- ♦ Perceptions sur la sécurité
- ♦ Le consentement

##### **Après-midi (13h30-16h30)**

- ♦ Les tensions éthiques dans les démences : réflexion sur les aspects éthiques de la communication avec des patients atteints de troubles cognitifs.

[Retour au sommaire](#)  
[Fiche d'inscription](#)

#### Tarif de la formation

2 105 €

*Dont 2100€ frais pédagogiques*

*Dont 105€ frais de restauration*

*\* Conformément à l'article 261 du CGI, sont exonérés de la taxe sur la valeur ajoutée les prestations de services effectuées dans le cadre de la formation professionnelle continue.*

#### Lieu

AMDOR 2000

Fort de France

Formation en présentiel

#### Effectif

25 maximum - 15 Minimum

*\*Conformément aux conditions générales de vente, l'AMDOR se réserve le droit d'annuler ou reporter cette formation faute d'un nombre suffisant de participants*

#### Modalités d'inscription

Date limite d'inscription :

06 novembre 2023

*Veillez envoyer la fiche d'inscription incluse dans le catalogue*

# PROTÉGER LES MAJEURS VULNÉRABLES : AGIR AVEC BIEN-TRAITANCE ET COMPÉTENCE"

## MODULE III *Sensibilisation*

Ce module de formation se veut être une initiation. Le module d'approfondissement aura lieu en 2024. Les mesures de protection sont très variées. Quand faut-il proposer une tutelle, une curatelle ou une sauvegarde de justice ? Il s'agit de mieux connaître les différentes mesures de protection lorsqu'il est nécessaire d'entamer une démarche de mise sous protection. Il s'agit également de répondre à des questions simples : à qui s'adresser ? Par qui se faire aider ? Comment agir en cas de difficultés ? Au moyen de cas pratiques, vous pourrez répondre aux questions suivantes : Quels sont les principes qui doivent guider votre action ? Que faire lorsque vos intérêts sont en opposition avec ceux de la personne protégée ? **Dans ce module, nous vous proposons de collaborer avec un professionnel expérimenté du secteur juridique, chargé d'enseignement à l'École nationale de la magistrature.**

## PRÉ REQUIS

Etre un professionnel de l'accompagnement de la protection juridique des majeurs

## PUBLIC

Juges de tutelle, juristes, avocats, mandataires judiciaires ...

Tout professionnel du social ou de la santé travaillant avec des personnes en situation de vulnérabilité ou des majeurs protégés

## OBJECTIFS

- ◆ Connaître et comprendre les mesures de protection juridique pour mieux accompagner les personnes en situation de vulnérabilité ou les majeurs protégés
- ◆ Connaître et comprendre les caractéristiques spécifiques des personnes placées sous protection juridique
- ◆ Discerner les enjeux des actions engagées et mesurer leurs conséquences
- ◆ Savoir identifier une situation à risque.



### DUREE ET MODALITES D'ORGANISATION

**Durée de la formation**  
7 heures (1 jour)

**Horaires**  
8h30-12h30 / 13h30-16h30

**Début de la formation**  
27 novembre 2023

**Fin de la formation**  
27 novembre 2023

**Référent formation et Handicap**  
Pascale Enette

Accessibilité des formations aux personnes en situation d'handicap



# LA PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURES VULNÉRABLES

## MODULE III Sensibilisation

### DÉROULÉ ET CONTENU DE LA FORMATION

#### Jour 1

##### Matin (8h30-12h30)

**A partir des situations concrètes seront examinés :**

- ◆ Les professionnels et services compétents.
- ◆ Les notions juridiques et procédures.
- ◆ Adapter la gestion du patrimoine aux besoins et dans l'intérêt de la personne protégée.

##### Après-midi (13h30-16h30)

- ◆ Réglementation, mécanismes et dispositifs en matière de protection de la personne.
- ◆ Détermination d'un choix conforme aux besoins et aux intérêts de la personne.
- ◆ Discerner les enjeux des actions engagées et mesurer leurs conséquences.

**\*Méthodes mobilisées :** Exposés, échanges sur des situations concrètes, participation active des stagiaires.

**\*Méthodes d'évaluation :** Positionnement en début de formation. En fin de formation évaluation des compétences acquises via un questionnaire intégrant les savoirs indispensables.

**\*Orientation professionnelle à l'issue de la formation :** Parcours de formation non certifiant. Les participants qui le souhaitent peuvent se spécialiser via les modules d'approfondissement.



#### Le formateur : OLIVIER CHOMONO

Chargé d'enseignement à l'école Nationale de la Magistrature et aux facultés de Droit. Il est juriste et directeur du Cabinet de conseil La Curatelaire ce qui permettra aux stagiaires de dialoguer de façon approfondie sur cette problématique.

#### Tarif de la formation

735 €

*Dont 700€ frais pédagogiques*

*Dont 35€ frais de restauration*

*\* Conformément à l'article 261 du CGI, sont exonérés de la taxe sur la valeur ajoutée les prestations de services effectuées dans le cadre de la formation professionnelle continue.*

#### Lieu

AMDOR 2000, Fort de France

Formation en présentiel

#### Effectif

25 maximum- 15 Minimum

*\*Conformément aux conditions générales de vente, l'AMDOR se réserve le droit d'annuler ou reporter cette formation faute d'un nombre suffisant de participants*

#### Modalités d'inscription

Date limite d'inscription :

13 novembre 2023

*Veillez envoyer la fiche d'inscription incluse dans le catalogue*

[Retour au sommaire](#)  
[Fiche d'inscription](#)

# APPROCHE JURIDIQUE DE LA MALTRAITANCE FINANCIÈRE

## MODULE IV

Ce module de formation vise à répondre aux interrogations qui se posent dans votre pratique professionnelle et personnelle. Elle vous permettra de prendre position de manière appropriée face à un cas de maltraitance ou de soupçon de maltraitance, en accord avec la loi et le contexte spécifique.

Pour ce faire, il est essentiel de bien comprendre le cadre juridique de l'alerte, de savoir respecter le consentement de la personne âgée ainsi que ses droits, et de réfléchir collectivement aux situations familiales difficiles et aux différents mécanismes de manipulation. La maltraitance financière est un problème insidieux, souvent difficile à détecter.

**Dans ce module, nous vous offrons l'opportunité de travailler avec un professionnel expérimenté du domaine juridique, qui s'engage quotidiennement dans la protection des intérêts des personnes vulnérables.**

## PRÉ REQUIS

Etre professionnel de l'accompagnement médico-social et/ou de la protection juridique des majeurs

## PUBLIC

Tous les professionnels sont confrontés à ce type de maltraitements. La formation est ouverte aux professionnels de santé, du monde bancaire, aux notaires, aux experts comptables et commissaires aux comptes, assureurs, mandataires judiciaires, policiers, gendarmes, délégués sociaux, et tout expert soumis au secret professionnel.

Les professionnels en secteur sanitaire et social, aidants professionnels et bénévoles intervenant auprès des plus âgés : en milieu urbain et rural, à domicile ou en établissement, en secteur privé, public et parapublic.

## OBJECTIFS

- ◆ Acquérir une compréhension approfondie de ce qu'est la maltraitance financière, y compris ses formes, ses conséquences et les populations vulnérables concernées.
- ◆ Maîtriser les lois, réglementations et mécanismes juridiques pertinents en France qui s'appliquent à la maltraitance financière, y compris les droits des personnes âgées et des personnes vulnérables.
- ◆ Connaître le cadre juridique pour protéger le patrimoine et respecter le consentement, en prévenant l'abus de faiblesse.
- ◆ Être capable de repérer les signes et les indicateurs de la maltraitance financière au sein de situations réelles.
- ◆ Apprendre comment alerter et signaler des cas de maltraitance financière de manière légale et appropriée.
- ◆ Savoir identifier les partenaires à mobiliser dans chaque situation

### DUREE ET MODALITES D'ORGANISATION

#### Durée de la formation

21 heures (3 jours)

#### Horaires

9h-12h30 / 13h30-16h30

#### Début de la formation

29 novembre 2023

#### Fin de la formation

01 décembre 2023

#### Référent formation et Handicap

Pascale Enette

Accessibilité des formations aux personnes en situation d'handicap



# APPROCHE JURIDIQUE DE LA MALTRAITANCE FINANCIÈRE

## DÉROULÉ ET CONTENU DE LA FORMATION

### MODULE IV

#### Jour 1

##### Matin (9h30-12h30)

♦ Approche juridique de la maltraitance financière : les grands jalons du cadre légal

##### Après-midi (13h30-16h30)

♦ Protection du patrimoine, respect du consentement de la personne vulnérable  
♦ La prévention de l'abus de faiblesse et rappel du droit

**\*Méthodes mobilisées :** Apports théoriques, études de cas, outils d'analyse, participation active des stagiaires

**\*Méthodes d'évaluation :** Positionnement en début de formation. En fin de formation évaluation des compétences acquises via un questionnaire intégrant les savoirs indispensables

**\*Orientation professionnelle à l'issue de la formation :** Les participants qui le souhaitent peuvent devenir référents au sein de leurs équipes.



#### Le formateur : OLIVIER CHOMONO

Chargé d'enseignement à l'école Nationale de la Magistrature et aux facultés de Droit. Il est juriste et directeur du Cabinet de conseil La Curatelaire ce qui permettra aux stagiaires de dialoguer de façon approfondie sur cette problématique.

#### Jour 2

##### Matin (8h30-12h30)

♦ La maltraitance financière lorsqu'un majeur vulnérable est sous protection juridique,

##### Après-midi (13h30-16h30)

♦ Le cadre juridique de l'alerte et du signalement,

#### Jour 3

##### Matin (8h30-12h30)

♦ Alerter, signaler et agir selon le type de maltraitance :  
- maltraitance financière encadrée par le droit commun

##### Après-midi (13h30-16h30)

♦ maltraitance financière non-encadrée par le droit commun

#### Tarif de la formation

2 105 €

*Dont 2100€ frais pédagogiques*

*Dont 105€ frais de restauration*

*\* Conformément à l'article 261 du CGI, sont exonérés de la taxe sur la valeur ajoutée les prestations de services effectuées dans le cadre de la formation professionnelle continue.*

#### Lieu

AMDOR 2000

Fort de France

Formation en présentiel

#### Effectif

25 maximum- 15 Minimum

*\*Conformément aux conditions générales de vente, l'AMDOR se réserve le droit d'annuler ou reporter cette formation faute d'un nombre suffisant de participants*

#### Modalités d'inscription

Date limite d'inscription :

13 novembre 2023

*Veuillez envoyer la fiche d'inscription incluse dans le catalogue*

[Retour au sommaire](#)  
[Fiche d'inscription](#)

# INTERVENANTS DANS LES MODULES



*Dr OLIVIER DRUNAT*

*Gériatre et Chef de Service en Neuro-Psycho-Gériatrie à l'Hôpital Bretonneau, HUPNVS,*



Son activité clinique est centrée sur le soin des personnes âgées présentant des troubles cognitifs et/ou psychiatriques..

Engagé dans la lutte contre les maltraitances envers les aînés, son activité d'enseignement se consacre en partie à l'expertise médicale dans le cadre de la protection des majeurs. Ce travail est fait en collaboration avec la faculté de médecine Paris Diderot et de Droit Paris Est Créteil.

Au quotidien son service qui regroupe une Consultation Mémoire de Proximité, un Hôpital de Jour, une unité de médecine Court Séjour, 30 lits de Soins de Suite et Réadaptation dont 15 sur une Unité Cognitivo-Comportementale et 45 lits de Soins de Longue Durée dont 15 sur une unité d'Hébergement; est confronté à des questions éthiques relatives au respect des valeurs des personnes âgées et participe activement à la prévention du suicide de la personne âgée.

Il est chargé au sein de la FIAPA de la Commission urgence gérontologique.



**OLIVIER CHOMONO**

*Directeur associé du cabinet de conseil La Curatélaire*



Chargé d'enseignement à l'école Nationale de la Magistrature et aux facultés de Droit. Juriste, spécialiste de la gestion des biens d'autrui en situation de vulnérabilité au sein du cabinet La Curatélaire, M. CHOMONO. Il intervient régulièrement pour la formation des membres du barreau et du notariat. Il est l'auteur de plusieurs publications ainsi que de l'ouvrage "La tutelle pour les nuls". Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Lille et de la faculté de droit Panthéon-Assas.

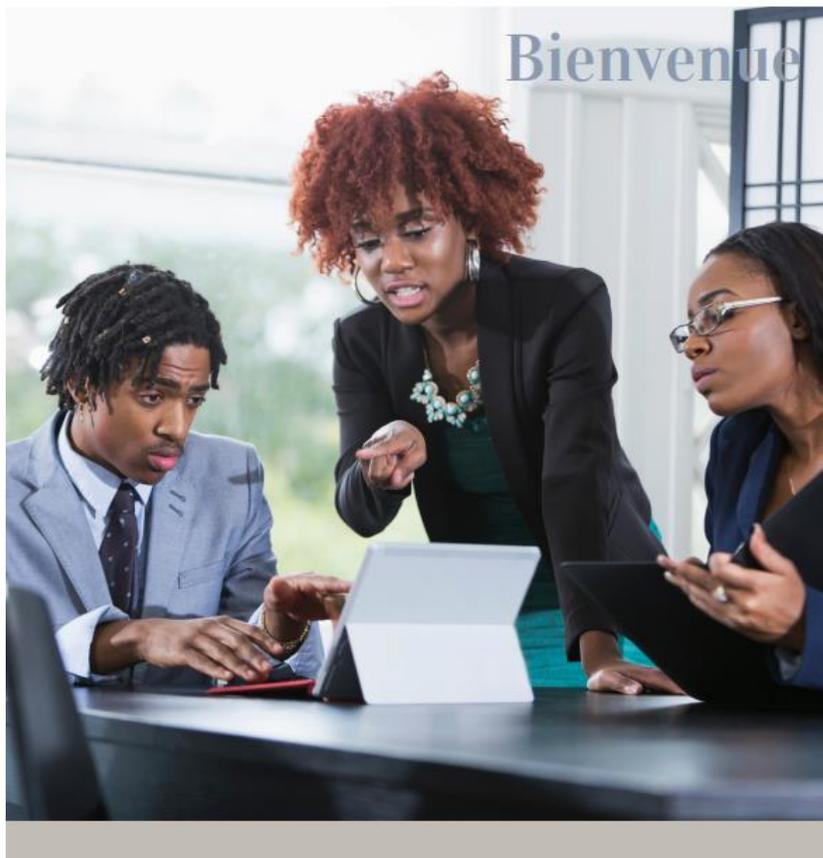
Il est membre expert de la FIAPA au sein de la commission maltraitances financières..



# Le livret d'accueil



Bienvenue



Le livret d'accueil est consultable et téléchargeable sur la page :

<https://amdormartinique.com/wp-content/uploads/2021/12/livret-accueil.pdf>

Il détaille :

- Les valeurs du Centre de formation AMDOR
- Les modalités d'accès au centre de formation
- La composition de l'équipe à votre écoute
- Les modalités pédagogiques
- Règlement intérieur
- Le protocole sanitaire
- Les modalités de restauration

Pour tout complément d'information

Contactez-nous

tél : 0596 73 73 83

mail : amdor.2000@wanadoo.fr

# FICHE D'INSCRIPTION

( Cocher le module choisi) **Module I**  **Module II**  **Module III**  **Module IV**

Nom :.....

Prénom :.....

Date de naissance : / \_ / \_ / \_ / 19 / \_ / \_ / Lieu :.....

Adresse Personnelle : .....

Code postal : 9 / \_ 7 / \_ / \_ / \_ / Ville : ..... Tél : 05 9 / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ /

Portable 06 9 / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / Fax 05 9 / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / E-mail : .....

Employeur : ..... Tél. 05 9 / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / Fax 05 9 / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ /

Adresse de l'employeur .....

Code postal : 9 / \_ 7 / \_ / \_ / \_ / Ville : .....

Fonction et responsabilité actuelle : .....

Date (s) de la formation :.....

Coût global de la formation : .....

Lieu de la formation : AMDOR 2000 /présentiel

Prise en charge de la formation :  Personnelle  Employeur  CPF  Autre.....

Fait à ..... le / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / Signature du candidat

La totalité des informations demandées seront nécessaire afin de vous établir votre contrat de formation ou la convention.

- Merci de consulter le livret d'accueil
- Le conditions générales de vente vous seront transmises dès validation de votre inscription

TRANSMETTRE LA FICHE D'INSCRIPTION : [amdor.2000@wanadoo.fr](mailto:amdor.2000@wanadoo.fr)

# ACCÈS AU CENTRE

---



AMDOR 2000  
9 rue Georges Eucharis,  
zone Dillon Stade  
97 200 fort de France



0596 73 73 83



[www.Amdor2000](http://www.Amdor2000)



# Ce catalogue de formation vous est proposé par



Organisme de formation enregistré  
sous le n° 11 75 54077 75 auprès du Préfet de  
Région Île-de-France

